



Annexe à la demande d'autorisation d'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat

An English version of this form is available upon request

Nom	Prénom	Commission scolaire
-----	--------	---------------------

En vertu de l'article 206.7 (4^o) de la Loi sur les élections scolaires je, soussigné, électrice ou électeur de la commission scolaire ci-haut mentionnée, affirme appuyer cette demande d'autorisation auprès du directeur général des élections du Québec.

Qualité d'électeur - Loi sur les élections scolaires, article 12 :

Possède la qualité d'électeur, toute personne qui, à la date du scrutin :

- 1^o a dix-huit ans accomplis;
- 2^o est de citoyenneté canadienne;
- 3^o est domiciliée sur le territoire de la commission scolaire et, depuis au moins six mois, au Québec;
- 4^o n'est pas en curatelle;
- 5^o n'a pas été déclarée coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) ou de la Loi électorale (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

Nom et prénom (en majuscules)	Adresse	Signature	Téléphone <small>Renseignement facultatif</small>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Nombre requis de signatures, article 206.7(4^o) : La demande d'autorisation doit comporter les signatures d'appui d'au moins le nombre suivant d'électeurs de la commission scolaire; 10 signatures pour le poste de commissaire, 50 signatures pour le poste de président.

Ce document a été rempli
au cours de la période comprise entre le :

A	M	J
---	---	---

et le

A	M	J
---	---	---